

Vers la construction européenne
Santé sans frontière

La politique sanitaire transfrontalière en Lorraine et dans la Grande Région

Jean-Yves Grall,
Directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Lorraine

Karlsruhe, 26 septembre 2007

Accord cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière

1

Politique transfrontalière

Adossement institutionnel et réglementaire de la démarche

Karlsruhe, 26 septembre 2007

Accord cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière

2

Politique transfrontalière

Le territoire de la Grande Région est aujourd'hui l'expression politique d'une coopération privilégiée institutionnalisée qui réunit dans le cadre du Sommet des Exécutifs:

- le Premier Ministre du Grand Duché de Luxembourg
- les Ministres Présidents des Länder de Sarre et de Rhénanie Palatinat, de la Wallonie, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique
- le Président du Conseil Régional de Lorraine, les Présidents des Conseils Généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle
- le Préfet de Région Lorraine

Karlsruhe, 26 septembre 2007

Accord cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière

3

La Grande Région: 11,3 millions d'habitants, 65 000 km²

165 000 travailleurs frontaliers dont 143 000 vers le seul Luxembourg



Karlsruhe, 26 septembre 2007

Accord cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière

4

Le groupe de travail transfrontalier Santé

A l'initiative du Directeur de l'ARH et sur proposition du Préfet de Région a été créé le groupe de travail Santé le 18 novembre 2005 avec installation le 26 mars 2006

Contexte et enjeux :

- le volet transfrontalier du Schéma Régional d'Organisation des Soins III de Lorraine
- les accords cadres de coopération sanitaire transfrontalière
- l'attractivité des territoires voisins

Le groupe de travail transfrontalier Santé

Composition du Groupe de Travail :

toutes les entités géographiques sont représentées

Objectifs généraux :

- définir le cadre de la coopération transfrontalière en matière de santé dans la Grande Région
- mettre en œuvre les accords cadres de coopération sanitaire par la signature de conventions locales

Le groupe de travail transfrontalier Santé

- **Objectifs opérationnels poursuivis :**
 - Développer des échanges équilibrés sur :
 - Les urgences.
 - Les professionnels de santé.
 - Des filières de soins ciblées.
 - Promouvoir l'observation sanitaire et sociale pour favoriser l'accès aux soins dans le respect des principes des règles de sécurité sanitaire.

Le groupe de travail transfrontalier Santé

- **Cibles :**
 - Réguler les échanges des professionnels de santé.
 - Adapter les offres de soins de chaque pays en tenant compte du fait transfrontalier.
 - Constituer des filières de prise en charge dotées d'un protocole de travail concerté et commun.

La méthode de travail

- Les sous-groupes de travail du Groupe transfrontalier Santé
- Les groupes de travail du volet transfrontalier du SROS III Lorraine

Les sous-groupes de travail du groupe transfrontalier Santé

- Observation et connaissance : animation Sarre
- Urgences : Luxembourg
- Filières de soins : Lorraine
- Démographie des professionnels de santé et formation : Rhénanie Palatinat

Les groupes de travail du volet transfrontalier du SROS III de Lorraine

Les mêmes domaines d'intervention :

- Observation et connaissance
- Urgences
- Filières de soins
- Démographie des professionnels de santé et formation

Premières propositions des sous-groupes de travail transfrontaliers

L'Observation et la Connaissance sanitaire et sociale

- Point de situation :
 - Pour la France :
 - Une description des équipements.
 - L'activité hospitalière Médecine Chirurgie Obstétrique de 2001 à 2005 par grande catégorie de diagnostic
 - Une analyse des séjours produits au profit des patients étrangers.
 - Une fiche simplifiée sur l'organisation des systèmes de santé.
 - Les autres pays sont en train de produire les mêmes données.
- Reste à faire :
 - Une cartographie dont le zonage doit être défini.
 - L'analyse des filières retenues par le groupe santé: neurochirurgie, poly traumatismes graves, grands brûlés

Les Urgences

- Point de situation
 - Un projet de convention avec la Sarre et la Rhénanie Palatinat est en cours d'élaboration : recherche de gain de temps et intervention en 2^{ème} intention.
 - Un projet de convention avec la Wallonie : intervention en 2^{ème} intention.
 - Une cartographie en cours.
- Reste à faire
 - Un approfondissement sur la coordination des soins hospitaliers et l'organisation du retour dans le pays d'origine

Les Filières de Soins

- Point de situation sur les urgences neuro-chirurgicales
 - Définition du parcours du patient présentant une urgence neurochirurgicale (protocole d'appel hors frontières par défaut - protocole de transmission des informations à la structure hors frontière)
 - Définition du protocole permettant la continuité des soins après la phase aiguë de prise en charge (organisation de la continuité des soins – rééducation - retour au domicile) accord pour la désignation d'un médecin référent du Service de Suite et de Réadaptation chargé de garantir la continuité.

Les Filières de Soins

- Point de situation sur les urgences neuro-chirurgicales :
 - Recherche d'information concernant :
 - Les droits des patients : droit à l'information, contentieux, qualité.
 - Les caractéristiques des services de neuro-chirurgie concernés.
 - L'accessibilité administrative : mesure de la non harmonisation des modes de facturation des structures hospitalières.
 - Reste à faire :
 - Améliorer la connaissance réciproque en matière d'organisation des soins entre professionnels.
 - Examens des conditions de prise en charge des patients du point de vue financier et circuits de paiement.
 - Définition des indicateurs de suivi.
 - Rédaction de la convention - des documents de liaison.

Les Filières de Soins

- Point de situation sur les grands brûlés :
 - Définition d'un protocole de l'appel par défaut avec suivi de proximité après la phase aiguë hospitalière.
 - Convention en cours de validation au niveau de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie.
 - Phase de négociation tarifaire prochaine menée en partenariat avec l'Alsace.
- Coopération entre l'hôpital de Longwy et l'hôpital d'Arlon:
 - Elaboration d'une convention locale de coopération,
 - Homogénéisation des procédures administratives et des pratiques médicales
 - Permanence des soins à assurer sur toutes les filières de soins
 - La question du statut des professionnels de santé

La démographie des professionnels de santé

- Discussion en cours sur un rapport relatif à l'état des lieux des professions de santé afin de comparer pour les 4 pays :
 - les formations,
 - les spécialisations,
 - l'état du marché de l'emploi,
 - les prestations de services,
 - les exemples de bonne pratique.

Les apports de l'accord cadre franco-allemand de coopération sanitaire transfrontalière

Accord cadre franco-allemand

L'accord cadre donne désormais une base juridique plus forte aux conventions locales de coopération qui pourront être conclues et mises en œuvre sans autorisation ministérielle préalable

Le contenu des conventions concerne:

- ⇒ l'intervention des professionnels de santé, des structures de soins et des organismes de sécurité sociale.
- ⇒ les modalités de prise en charge financière par un régime de sécurité sociale.

Exemples de coopération

- Conventions écrites :
 - Hôpitaux de Forbach et Völklingen : accès aux examens ophtalmologiques de nouveaux nés
 - Hôpitaux de Sarreguemines et de Sonnenberg sur des échanges relatifs au mode de gestion et à la prise en charge dans le domaine de la psychiatrie ainsi que sur l'échange de personnel
 - deux conventions sur l'aide médicale urgente, l'une entre le Préfet de Moselle et les Ministres de la santé respectivement du Land de Sarre et du Land de Rhénanie Palatinat
- De nombreuses coopérations non formalisées

Le secrétariat des conventions déclinant les accords locaux

Ses missions :

- Il suit la mise en conformité avant mai 2008 des conventions existantes.
- Il assure pour les nouveaux projets de convention, la coordination intra-institutionnelle française :
 - ⇒ la validation des thèmes de coopération
 - ⇒ la mise en forme normalisée
 - ⇒ le circuit de signature
 - ⇒ l'information du niveau ministériel
 - ⇒ le recueil des indicateurs de suivi des conventions.
- Il élabore un rapport annuel.

Politique transfrontalière

Les efforts engagés depuis des années trouvent leur aboutissement avec ce cadre porteur de réelles opportunités opérationnelles rendant la tâche plus aisée aujourd'hui pour le plus grand bénéfice de la population

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Jean-Yves GRALL